

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 4 Septembre 2020

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des travaux et projets en cours
- Lotissement « Village du Moulin » : choix de l'entreprise
- Demande de subvention : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Voirie
- Assainissement
- Compte-rendu des différentes réunions
- Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Acquisition et cession de terrains
- Enquête publique unique relative à la demande présentée par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux dans le cadre du Contrat Territorial Eau sur les bassins versants de la Vendée Amont et de la Mère 2020-2025
- Autorisation d'occupation pour services d'intérêt général
- Personnel communal
- Délibérations et questions diverse

Présents : BOBINEAU Joël, TOUTAIN Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, ALLETRU Sonia, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, LARGETEAU René-Pierre, MIMAULT Claire, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROMANO Guillaume, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline.

Secrétaire de séance : LARGETEAU René-Pierre

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de conseil. Aucune remarque de l'assemblée ; le compte-rendu est approuvé.

1- SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

• Travaux d'aménagement d'un centre de soin, et d'une surface commerciale :

Monsieur le Maire fait le bilan de sa dernière rencontre avec l'architecte avant le lancement d'appel d'offres (qui engloberont du gros œuvre à la finition). Certaines modifications ont été apportées dans le déroulement des travaux : les aménagements extérieurs, (notamment les

espaces verts) ainsi que la suppression d'une clôture (non demandée) seront réalisés en régie. Pour la surface commerciale dont l'usage n'est pas défini, les évacuations et les branchements électriques doivent pouvoir être modifiables. Enfin, il a été demandé le rajout d'une douche à l'étage dans la tisanerie du cabinet médical (permettant ainsi la création d'un petit logement si besoin). Le projet d'esthéticienne n'étant plus d'actualité, le local est à ce jour, vacant.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise qui répondra au lot « Menuiserie » aura également la rénovation des façades du complexe commercial actuel, à faire (les façades seront ainsi assorties).

En ce qui concerne les fouilles archéologiques réalisées fin juillet, l'INRAP n'a rien constaté.

2 – LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN » : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire annonce que l'entreprise PELLETIER a été retenue pour une estimation de travaux à 308 094,07€ TTC. Une conseillère pose la question de l'éclairage solaire. Après une rencontre avec le Sydev, Monsieur le Maire explique le fonctionnement des candélabres : chacun d'eux fonctionne sur batterie et s'allume par détection de présence ce qui demande plus d'entretien des panneaux solaires et des batteries. De plus, le coût est deux fois plus important qu'un éclairage électrique.

Monsieur le Maire justifie le coût onéreux demandé par le Sydev pour l'installation de l'éclairage public : le branchement se faisant au niveau du calvaire du Chêne Tord, le raccordement est donc plus long.

Le devis du branchement à la fibre d'un montant de 9 912€ a été supprimé car d'autres entreprises peuvent le faire à coût plus faible. Des devis sont en attente.

Tous les élus sont d'accord pour choisir l'entreprise PELLETIER pour un montant des travaux estimé à 308 094,07€ TTC.

Monsieur le Maire précise que les travaux vont pouvoir débuter début octobre.

Devant le début de réservation de parcelles, la question du prix de vente est soulevée. Après un long débat et des discussions fondées, le prix de vente est arrêté, par l'ensemble du conseil municipal à 29€ le m². M. Verronneau proposera une pancarte pour promouvoir le lotissement

Monsieur le Maire termine par son entretien téléphonique avec le propriétaire du lotissement « Le Clos du Bois » pour savoir si la commune serait intéressée pour l'achat des parcelles restantes. Pour le moment les élus ne se prononcent pas sur ce projet.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Monsieur le Maire informe les élus que la commune pourrait prétendre à cette subvention dans le cadre du projet du centre bourg. Le dossier est à déposer avant le 25 septembre pour tout projet contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti ou non bâti.

Tous les élus acceptent de faire cette demande de subvention.

4 – VOIRIE

M. SABOURAUD, adjoint responsable de la commission voirie, présente le devis de l'entreprise EIFFAGE (seule entreprise ayant répondu à la demande). Les travaux de voirie seront réalisés sur Rue Jeanne Poupin, Rue de la Vallée, La Chopinière, Les Loges (+ Chemin du Moulin Besson) et La Jamonière. Le devis est estimé à 39 869,90€ HT (soit 47 843,88€ TTC).

Si le devis est accepté, les travaux débuteront vers le 15 octobre. Monsieur le Maire rappelle l'état de la route à la Guilbaudière ; l'enquête n'ayant rien donné, la commune doit supporter le coût des travaux de réfection. Monsieur le Maire propose de les rajouter au marché pour le même montant.

Pour la Route du Lac, les élus proposent d'abord d'agrandir le regard et de voir l'écoulement des eaux avant d'envisager de plus gros travaux.

Quant au projet des chicanes sur Route du Lac, une subvention est accordée pour ces travaux. La commune pourrait prétendre à une subvention supplémentaire (de 3 000€) si elle dépose un dossier pour un projet différent avant le 30 septembre.

5 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait remarquer la réparation de la Rue des Juifs, mais il a fallu relever les tampons de la rue qui étaient sous la voie. La société en charge des travaux de réfection de la chaussée (société ATPA), a réhaussé les tampons à hauteur de 95€ par tampon (au nombre de 10).

Lors d'une rencontre avec M. DUPAS, il a été constaté que plusieurs regards se trouvent sous différentes routes de la commune, ne permettant pas le contrôle et l'entretien des raccordements. La communauté de communes de Fontenay, qui détient depuis le 1^{er} Janvier 2020, la compétence assainissement, propose la réhausse des regards pour 427€ l'unité, sachant qu'il faille en relever 13 sur Route du Lac, 4 Rue de la Vallée, 2 Chemin du Chêne Tord, et 8 aux lotissements des Bourronnières. La communauté de communes est prête à prendre en charge une partie de la facture mais voudrait savoir le taux de participation de la commune.

La communauté de communes doit proposer d'autres devis.

Lors de son entretien avec M. DUPAS, Monsieur le Maire a posé la question du transfert de la station d'épuration ; le projet est toujours à l'étude par la communauté de communes qui envisagerait un remplacement complet de la station.

6 – COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

- **Ecole :** Mme TOUTAIN et Mme SPENNATO font le bilan de la rentrée : malgré les conditions sanitaires liées au COVID, la rentrée s'est très bien passée, les consignes étant respectées par les parents.

M.SABOURAUD rapporte un problème d'étanchéité dans le hall d'entrée : une fuite d'eau a été remarquée au plafond de la salle de motricité, et au niveau de la casquette de l'école. Il présente le devis de la société BATI ETANCHE (de Challans) : 3 500€ HT.

Les élus acceptant le devis, une intervention est possible dès début octobre.

Monsieur le Maire fait part de l'invitation à l'assemblée générale de l'école qui aura lieu le 14 septembre. Tous les élus y sont conviés.

- **Commission tourisme :** M. SABOURAUD fait savoir que la commission se réunira le 23 septembre. Il informe l'assemblée qu'une réunion décentralisée aura lieu le 4 novembre, à 10h, en mairie, organisée par la communauté de communes de Fontenay-le-Comte, portant sur les chemins de randonnée de Mervent.

- **Commission bulletin / communication :** Lors de la réunion de travail du 9 septembre, Mme SPENNATO annonce que la préparation du bulletin est bien avancée. La demande d'article aux associations et aux commissions a été envoyée par mail pour un retour début octobre. La commission se donne le défi d'une distribution du bulletin pour début décembre. Mme SPENNATO annonce un retour de l'édito de printemps mais celui d'automne sera supprimé. Il a été proposé, en couverture de bulletin, une photo prise par un drone des villages de Mervent.

7 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Cette commission est créée par la communauté de communes de Fontenay-le-Comte. Monsieur le Maire en donne les principales missions : procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la commune et l'intercommunalité. Un titulaire et un suppléant doivent être désignés dans chaque conseil municipal. Sont élus : M. SABOURAUD Damien (titulaire) et Mme ROYER Stéphanie (suppléante).

8 – ACQUISITION ET CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire explique que la maison de M. Nauleau Joël, au secteur de la Pointe, est vendue. M. Nauleau, encore propriétaire, avait cédé, sans aucun acte, une petite parcelle de 50m² à la commune pour l'installation de panneaux signalétiques et agrandir le virage. Afin de régulariser la vente de la maison, il faut que la commune officialise ce don. Monsieur le Maire propose l'achat du terrain pour l'euro symbolique.

Tous les élus sont favorables à cette acquisition de terrain pour un euro.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat d'un terrain (C 1647) par M. CHAIGNEAU Christophe, d'une surface de 9 088m², au prix de 2 000€ l'hectare (prix élevé pour le futur propriétaire). Après débat et concertation, les élus ont décidé d'arrêter le prix de vente à 1 600€ le terrain, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

9 – ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE À LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA VENDÉE AMONT ET DE LA MÈRE 2020 – 2025

Monsieur le Maire explique aux élus que cette enquête a pour objectif final le nettoyage de tous les ruisseaux et des petites rivières qui alimentent le barrage de Mervent. Le but de cette enquête est donc d'informer les propriétaires de terrain pour faire savoir que les ruisseaux vont être nettoyés (suppression des arbres tombés, par exemple) et obtenir leur accord, d'aménager les cascades pour remonter des eaux pour les poissons, de nettoyer et d'aménager les gués pour augmenter la hauteur et le flux des eaux, et d'installer des pompes de prairies pour les animaux sauvages. Le coût des travaux est estimé à plus de 3 millions d'euros.

Les élus émettent un avis favorable sur ce projet.

10 – AUTORISATION D'OCCUPATION POUR SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de l'ONF qui demande une redevance d'occupation des sols car la stèle des Martyrs se trouve en forêt. Montant du forfait : 400€ pour 10 ans. Les élus dénoncent un profit à la mémoire des personnes qui se sont battues pour la liberté, l'égalité et la fraternité ; le lieu du massacre n'a pas été choisi.

Les élus refusent de signer cette convention.

Monsieur le Maire relate son entretien avec la Directrice Régionale de l'ONF (à sa demande), des élus et des membres de l'ONF pour évoquer l'état du Chemin du Chêne Tord. Une piste cyclable passe sur cette voie ; l'ONF serait prêt à refaire ce chemin à condition que ce ne soit pas à ses frais. Si le Département refuse de prendre à sa charge la réfection de la voie, l'ONF fermera définitivement la route.

11 – PERSONNEL COMMUNAL

Mme TOUTAIN et Mme SPENNATO annoncent l'arrêt en maladie de Mme Goursaud Jennifer qui est remplacée par Mme FORGEARD Laura, habitante de Sérigné, qui remplit ses fonctions à la satisfaction générale.

12 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Station verte** : M. SABOURAUD se porte volontaire pour être délégué de la « Station Verte ».

- **Salle Jean-Louis RIPAUD** : Un devis pour les garde-corps pour la terrasse a été demandé mais ne peut être réalisé car se posent deux problèmes : l'épaisseur de la terrasse n'est pas assez conséquente pour supporter les garde-corps et il faut rattraper le niveau de la terrasse qui suit le sol, donc la pente.

- **SAPL** : Monsieur le Maire fait lecture du rapport de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

- **Scierie de Mervent** : Monsieur le Maire fait part d'un mail de Bailly Immobilier (agence immobilière) qui souhaite connaître la position de la Municipalité sur le devenir du site (à vendre au prix de 325 200€ honoraires inclus).

- **Commissions communautaires** : Monsieur le Maire fait savoir que les élus intéressés se sont positionnés sur les commissions de l'intercommunalité.

- **Effacement des réseaux** : Monsieur le Maire présente un devis pour l'effacement des réseaux aux Ouillères dans le cadre du passage de la fibre, à l'avenir. Sont concernés le secteur allant de l'Allée des Jardins, Route de l'Ardiller, Impasse du Stade jusqu'à la Poupardière pour un montant de 50 895€, à la charge de la commune.

- **Soutien au Liban** : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Association des Maires de Vendée pour aider Beyrouth (action soutenue par l'AMF). Les élus ne souhaitent pas verser de subvention.

- **Vendée Eau** : Monsieur le Maire est délégué pour représenter la communauté de communes devant Vendée Eau mais, à sa grande surprise, a été démis de ses fonctions sans en être informé. Lors de la prochaine réunion à la communauté de communes, le 14 septembre, Monsieur le Maire demandera des explications.

- **Centre de tri** : Monsieur le Maire informe les élus qu'une visite du centre de tri de La Ferrière est organisée le 26 septembre avec départ et transport gratuit depuis Fontenay-le-Comte.

- **Régie camping-cars** : Monsieur le Maire fait le bilan : 484 nuitées. Bilan très positif puisque supérieur aux années passées.

- **Cabinet d'ostéopathie** : Monsieur le Maire informe du changement de locataire du cabinet. Claire Delhumeau cède sa place à Mme Claire Royer qui débute le 10 octobre. Claire

Delhumeau part vers d'autres horizons pour de nouvelles expériences mais reviendra probablement faire des remplacements et/ou en renfort au cabinet.

- **Paintball / voisinage :** Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a un soucis de stationnement des usagers du paintball, car l'entrée se fait par le devant de la maison jouxtant le paintball. Les habitants de cette maison dénoncent des nuisances sonores et regrettent la réception des billes de peinture sur leur façade de maison. Le propriétaire du paintball s'est engagé à aménager et changer son parking ; à ce jour, une concertation est en bonne voie pour solutionner ce problème.

- **Repas des aînés :** Mme TOUTAIN préfère ne pas se prononcer quant au maintien ou non du repas des aînés, selon le contexte actuel.

- **Perrure en fête :** Claire Mimault demande s'il sera possible que Perrure en fête organise une soirée à la salle Jean-Louis RIPAUD. Monsieur le Maire lui répond favorablement si toutes les conditions de restrictions sanitaires sont respectées.

- **Thème à Mervent :** Une élue émet l'idée d'un thème pour Mervent en s'appuyant des exemples comme la sculpture sur bois à Foussais Payré, la peinture à Vouvant.

- **Lavoir du Nay :** Il est demandé de nettoyer le lavoir au Nay.

- **Commission tourisme :** M. SABOURAUD fait bloquer la date du 7 octobre aux membres de la commission pour une réunion sur la signalétique.

La séance est levée à 0h10.

Prochaine réunion de conseil, le vendredi 16 octobre, à 20h30.

MEMBRES PRÉSENTS

BOBINEAU Joël

TOUTAIN Evelyne

SABOURAUD Damien

SPENNATO Fabienne

BONNEAU Stéphane

ALLETRU Sonia

AUGUIN Denise

COLAS René-Louis

LARGETEAU René-Pierre

MIMAUT Claire

NAULET Jean-Pierre

QUELEN Joël

ROMANO Guillaume

ROYER Stéphanie

VASSEAUD Céline